



Pierre Morel-A-L'Huissier

Député de la Lozère

Communiqué de presse

03/03/2021

Les sapeurs-pompiers volontaires ne doivent pas être oubliés, l'appel unanime des parlementaires pour l'examen de la loi sécurité civile

Après plusieurs reports, la date d'examen de la proposition de loi de notre collègue LaREM Fabien MATRAS, Député du Var et la proposition de loi identique déposée par Pierre Morel-A-L'Huissier, Député de Lozère, cosignée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée et portant une nouvelle ambition pour la sécurité civile et les sapeurs-pompiers volontaires n'est toujours pas actée. 53 Députés de l'opposition de la gauche à la droite et notamment membres du Groupe d'études SPV souhaitent que cette loi puisse être examinée avant la fin de la mandature, via le groupe majoritaire pour qu'elle ait toute chance de passer.

« Acteurs de première ligne depuis le début de la crise, des promesses ont été faites à la profession. Il nous faut les tenir. La crise que nous traversons a permis d'exposer certaines difficultés structurelles pour lesquelles nous devons apporter des réponses. Le temps presse !

D'abord, nous avons besoin de consolider notre modèle de sécurité civile en répartissant mieux les flux et la charge des interventions d'urgence entre les ambulances et les pompiers. Nous devons aussi clarifier la chaîne de commande en interne notamment entre les SDIS et le ministère qui n'a pas d'autorité directrice sur nos sapeurs-pompiers. Cette hybridité qui place les professionnels et les volontaires sous l'autorité des collectivités territoriales est une force française que nous ne saurions remettre en cause. Toutefois, nous devons faire évoluer la Direction générale du ministère de l'Intérieur vers une réelle direction opérationnelle à l'image de ce qui se fait pour la police et la gendarmerie, à travers un état-major rattaché au directeur général. Des travaux sont en cours sur ce point au ministère de l'Intérieur pour le 1^{er} trimestre 2021.

Par là même, cette clarification devra conduire à densifier et diversifier les effectifs du Ministère et des SDIS en permettant aux volontaires notamment d'accéder à des fonctions de responsabilité, mais aussi en tendant vers la parité au sein des Conseils d'administration des SDIS. Si un schéma directeur national de formation est à l'étude, il doit venir appuyer les propositions de loi pour une meilleure reconnaissance de l'engagement de la profession en accordant la qualité de pupille de la Nation aux descendants des sapeurs-pompiers tués pendant les opérations de secours lors de crises majeures, en attribuant une bonification en matière de retraites, en renforçant la prise en charge par l'État de la protection sociale des volontaires et en créant une réserve de sécurité civile.

De plus, un renforcement de la coordination interministérielle avec la santé, mais aussi la gendarmerie doit être opéré. L'attention toujours plus forte de la maîtrise budgétaire doit nous conduire à une plus grande flexibilité entre les flottes de véhicules, partagées et adaptées aux besoins de chaque territoire.

La proposition de loi doit également être l'occasion d'achever le trop long débat sur le numéro unique pour lequel la récente crise a permis de nous apporter des éléments concrets sur la stratégie à adopter, à savoir, un numéro unique, couplé d'un numéro d'urgence distinct pour ne pas encombrer la ligne.

Également source de nombreux débats, le statut de « volontaire » doit être discuté et protégé face à sa remise en cause par la Cour de justice européenne. L'activité de volontaire à côté de son travail doit être encouragée à travers des dispositifs avantageux pour les entreprises qui en recrutent et des autorisations légales d'absence doivent pouvoir être accordées.

La multiplication des crises, leur soudaineté, l'accroissement des catastrophes naturelles doit nous conduire à développer des méthodes de prévention massive de la population et à adapter notre modèle pour le rendre plus résilient et plus efficace en créant par exemple un guichet unique et une commission départementale de coordination et d'optimisation des programmes d'actions de prévention des inondations.

Enfin, cette loi doit être une réponse contre les violences dont sont victimes nos pompiers en condamnant plus fermement les actes commis à leur rencontre.

C'est pourquoi, au-delà d'un signe positif vers la profession, nous appelons urgemment à l'examen de la proposition de loi par le Parlement. »

Députés signataires :

Jean-Christophe LAGARDE (*Président Groupe UDI*), André CHASSAIGNE (*Président du Groupe GDR*), Emmanuelle ANTHOINE, Sophie AUCONIE, Thibault BAZIN, Thierry BENOIT, Bruno BILDE, Jean-Claude BOUCHET, Xavier BRETON, Guy BRICOUT, Pascal BRINDEAU, Bernard BROCHAND, Fabrice BRUN, Jacques CATTIN, Sébastien CHENU, Gérard CHERPION, Dino CINIERI, Josiane CORNELOUP, Olivier DASSAULT, Béatrice DESCAMPS, Vincent DESCOEUR, Jean-Pierre DOOR, Jeanine DUBIÉ, Jean-Paul DUFRÈGNE, Nicolas DUPONT-AIGNAN, Meyer HABIB, Michel HERBILLON, Patrick HETZEL, Régis JUANICO, Mansour KAMARDINE, Grégory LABILLE, Marc LE FUR, Emmanuelle MÉNARD, Frédérique MEUNIER, Christophe NAEGELEN, Ludovic PAJOT, Bernard PERRUT, Didier QUENTIN, Jean-Luc REITZER, Vincent ROLLAND, Martial SADDIER, Maïna SAGE, Hervé SAULIGNAC, Jean-Marie SERMIER, Michèle TABAROT, Jean-Louis THIÉRIOT, Laurence TRASTOUR-ISNART, Cécile UNTERMAIER, Pierre VATIN, Stéphane VIRY, Jean-Luc WARSMANN, Michel ZUMKELLER

Contact :

01 40 63 75 35 / Pierre.Morel-A-LHuissier@assemblee-nationale.fr (Assemblée nationale)